

Les faits, la modalité épistémique et le parfait existentiel

Svetlana Vogelee

Institut Libre Marie Haps & Centre LaDisco (Université Libre de Bruxelles)

1. Quel lien entre ces trois catégories ?

Danièle Van de Velde (2006 : 34) souligne que « l'une des propriétés les plus intrigantes du concept de fait » est « qu'il ne puisse s'attribuer qu'au présent, comme si "être un fait" était une propriété qui échappait totalement au temps ». Étant dépourvu de localisation temporelle, les faits sont des objets statifs. Pourtant, « un fait présuppose l'avoir lieu d'un événement » (D. van de Velde 2006 : 66). Or, contrairement aux faits, statifs, un événement est un objet dynamique localisé dans le temps. Tout en n'étant pas un objet concret, un fait n'est pas non plus un objet tout à fait abstrait (D. Van de Velde 2006 : 45). Cette dernière propriété le distingue des propositions : un fait ne peut pas exister dans un monde dans lequel il n'est pas vrai, tandis qu'une proposition survit dans n'importe quel milieu. Elle peut exister dans des mondes dans lesquels elle est fausse ou peut-être vraie et peut-être fausse (N. Asher 1993 : 29).

D. Van de Velde (2006 : 43-45) met en lumière les différences entre les faits et les possibilités, notamment la différence entre le prédicat *être un fait* (1a) et le prédicat *être une possibilité* (2b).

- (1) a. *Que Jean ait travaillé est un fait*
- b. *Que Jean ait travaillé est une possibilité*

Selon son approche, le SN sujet de (1a) est une structure dénomminative (*le fait que...*) dont le nom tête est déplacé en position de prédicat. La phrase garde ainsi une valeur dénomminative dans laquelle un individu est identifié à un autre, étant classé sous le nom d'espèce (*être*) *un fait*. Par contre, dans le prédicat de (1b), le nom est dérivé d'un adjectif modal. Or les adjectifs modaux ne s'appliquent qu'à des phrases (propositions) et non à des individus. Par conséquent, contrairement à (1a), le prédicat de (1b) n'est pas un nom d'espèce mais un prédicat de propriété.

Tout en soulignant les différences entre les faits et les modalités, D. Van de Velde (2006 : 65) observe également que ce que l'on trouve dans des énoncés modalisés n'est autre chose que des faits, mais des faits placés sous un opérateur de modalité. Elle rejoint sur ce point N. Asher (1993 : 29), selon lequel les faits et les possibilités sont étroitement liés, en ce sens que « the facts of one world are another world possibilities ».

Parmi les nombreuses sortes de possibilités (modalités), je n'examinerai que la modalité épistémique. La raison en est que c'est précisément cette modalité particulière qui manifeste le plus d'affinités avec les faits.

Pour G. Frege (1956 : 307), « a fact is a thought that is true ». Or si un fait est une « pensée », cette pensée est attribuée, du moins par défaut, au locuteur. C'est donc le locuteur qui, au moment de l'énonciation (t_0), évalue et présente sa « pensée » comme vraie, c'est-à-dire comme dénotant un *fait*. Dans son évaluation, il se fonde sur sa connaissance du monde, sur des preuves, selon lui indiscutables, dont il dispose (ou croit disposer) au sujet de « l'avoir lieu » de l'événement à partir duquel il a construit ce *fait* qui, pour reprendre Frege, n'est que sa « pensée ».

De manière analogue, dans un énoncé modal épistémique, le locuteur évalue, selon R. Declerck (2011 : 33), le degré de compatibilité entre les mondes possibles dans lesquels le préjacent¹ est actualisé et le monde factuel. Le critère d'évaluation par rapport à la vérité (la factualité) est donc présent dans les deux cas.

Je limiterai ma discussion aux énoncés modaux épistémiques analogues à (2a), dans lesquels la modalité est marquée par les verbes modaux *devoir* et *pouvoir* qui portent les marques morphologiques d'un temps passé (le passé composé dans (2a)).

- (2) a. *Jean est très sensible. Il a dû être très malheureux (quand Marie l'a quitté)*
b. *John is very sensitive. He must have been very unhappy (when Mary left him)*

La raison de cette restriction est la suivante. Selon une thèse largement consensuelle (cf. entre autres F. Palmer 1990, C. Condoravdi 2002, T. Stowell 2004, V. Hacquard 2006, H. Demirdache & M. Uribe-Etxebarria 2008), les verbes modaux en lecture épistémique sont dépourvus de temps sémantique. L'explication proposée est que les verbes modaux dénotent l'état modal (épistémique) du locuteur au moment où il effectue son évaluation, qui coïncide, par défaut, avec le moment de l'énonciation t_0 . Donc, tout comme les faits, la modalité épistémique « échappe au temps », étant intrinsèquement rattachée au présent du locuteur. Selon cette approche, cette propriété étonnante caractérise non seulement l'anglais (exemple 2b), où les verbes modaux tels que *must*, *could*, *might* ne marquent plus l'opposition entre le présent et le passé, mais aussi les langues où les verbes modaux exhibent une morphologie temporelle, comme c'est le cas dans les langues romanes, notamment en français (cf. exemple 2a).

Je m'intéresserai aux énoncés, qu'ils soient modaux ou relatifs aux faits, dont le verbe porte les marques d'un temps passé. Je soutiendrai l'hypothèse que, dans les deux cas, le temps passé morphologique de ces énoncés est interprété sur le mode de parfait existentiel. Mon hypothèse suppose que le sens de parfait existentiel n'est pas nécessairement exprimé par une forme de parfait. D'ailleurs, le français n'a pas de forme spéciale pour exprimer le sens de parfait, son passé composé ayant probablement suivi ce que J. Bybee *et al.* (1994) appellent « the universal Perfective Path of Grammaticalization », de la construction résultative vers le parfait, et finalement vers le passé généralisé².

Je considérerai que l'interprétation d'un temps passé sur le mode de parfait se distingue de l'interprétation sur le mode de prétérit (le passé aoristique) de la manière suivante. Le prétérit apporte lui-même son point de référence qui localise l'événement sur l'axe du temps. Quant au parfait, il suppose l'existence d'un intervalle de parcours (« perfect time span », cf. par ex. R. McCoard 1978, P. Kiparsky 2002) clôturé à droite par un point de référence (le temps de l'énonciation pour l'interprétation sur le mode de parfait présent) (cf. section 3 pour les détails).

Bybee *et al.* (1994) définissent le sens général de parfait comme une relation de pertinence qui relie un événement antérieur au moment de l'énonciation³ créant ainsi un intervalle de parcours : ce sens surgit si l'événement en question est interprété comme pertinent, d'une manière ou d'une autre, pour la situation en place à t_0 . Or, tout comme les faits et la modalité épistémique, la pertinence est un concept subjectif qui implique l'évaluation du

¹ Le terme *préjacent*, dû à K. von Stechow (cf. par ex. K. von Stechow & S. Iatridou (2009)), désigne l'événement que dénote la proposition infinitive obtenue par suppression du marqueur modal. Par exemple, dans (2a), le préjacent est *Jean être malheureux*.

² Certains chercheurs estiment que, déjà en Ancien français, le passé composé était apte à exprimer un sens de prétérit, parallèlement à son sens de construction résultative et celui de parfait (cf. par exemple P. Caudal, à paraître).

³ Pour simplifier l'exposé, je ne prendrai en compte que le cas où le point de référence est fixé au point de l'énonciation.

locuteur. Pour le parfait résultatif, l'évaluation porte sur l'état résultant d'un événement antérieur qui se maintient au moment de l'énonciation (et de l'évaluation). Pour le parfait existentiel, l'évaluation porte sur la question de savoir, au moment de l'énonciation, si l'intervalle de parcours contient *au moins une* occurrence de l'événement. De manière plus générale, ce sens surgit lorsque la question d'occurrence, de possibilité ou de vraisemblance d'un événement antérieur est évaluée au moment de l'énonciation (cf. section 3).

Dans les sections qui suivent, je présenterai quelques arguments, largement inspirés par Van de Velde (2006), en faveur de l'hypothèse qu'aussi bien dans les énoncés relatifs aux faits que dans les énoncés modaux épistémiques, un temps passé morphologique ne peut être interprété que sur le mode de parfait existentiel.

2. Faits présumés

Rejoignant Z. Vendler (1957), D. Van de Velde (2006 : 86) souligne qu'à la différence des événements, qui sont localisés dans le monde, les faits sont des objets construits. Ils sont construits, à partir d'événements, dans et par l'esprit du locuteur en tant que produits de son activité de connaissance. Le SN défini *le fait que...* présuppose que l'opération de la construction du fait en question est effectuée préalablement à l'acte de production de l'énoncé contenant cette expression.

L'hypothèse que je soutiendrai dans cette section repose, pour une grande partie, sur les réflexions exposées dans D. Van de Velde (2006), pour la simple raison qu'il est difficile de dire quelque chose sur les faits qui ne soit déjà dit dans ce livre incontournable. Ma contribution se limite à une tentative de préciser la nature de l'opération de construction des faits. Je proposerai que cette opération, présupposée par le SN *le fait que*, se ramène à attribuer un prédicat d'existence (*exister*, *être instancié*) non pas à l'événement à partir duquel le fait est dérivé mais à une entité du second ordre. Ces entités sont des noms de classe (d'événements), équivalents à des propriétés.

Soit la séquence (3a). Dénotant une opération de raisonnement, un prédicat comme *prouver*, *montrer*, *indiquer* dans (3a(ii)) implique que l'anaphorique démonstratif *cela* sélectionne dans la dénotation de (3a(i)) un objet *fait*, et non un objet *événement*. Dans (3b), le démonstratif *cela* est remplacé par l'expression *le fait que* qui reprend le nom d'événement. Dans (3c), le SN *le fait* est accompagné de la conjonctive *qu'un tel événement existe*, interchangeable avec le nom d'événement de (3b).

- (3) a. (i) *Un obus des alliés est tombé sur un quartier résidentiel.* (ii) *Cela prouve (montre / indique / suggère / ...) que des dégâts collatéraux sont toujours possibles*
- b. (ii) *Le fait qu'un obus des alliés soit tombé sur un quartier résidentiel prouve que des dégâts collatéraux sont toujours possibles*
- c. (iii) *Le fait qu'un tel événement existe prouve que des dégâts collatéraux sont toujours possibles*

Depuis Aristote, le prédicat d'existence / non-existence suscite beaucoup de controverses parce qu'il soulève la question de savoir si un objet peut être conçu indépendamment de son existence. J'adopterai une approche russellienne (B. Russell 1905), selon laquelle l'existence est une propriété du second ordre, attribuée aux entités du second ordre, c'est-à-dire aux concepts, qui sont des noms de classes (cf. D. Van de Velde 2006 : 191-192). Dans une phrase comme (4a), le prédicat d'existence négatif ne pose pas de difficulté parce que (4a), où le SN sujet est un nom de classe, équivaut à (4b), où le SN sujet dénote une propriété, celle d'être un fantôme. Or une propriété peut être instanciée ou non instanciée, puisqu'une propriété ne

requiert pas d'identification d'objets particuliers (B. Russell 1905)⁴. C'est cela qui distingue le prédicat d'existence du quantificateur existentiel (*il existe un / des N*) (4c), qui introduit des individus particuliers.

- (4) a. Les fantômes existent / n'existent pas
- b. La propriété d'être un fantôme est / n'est pas instanciée
- c. $\exists x$ fantôme(x)

Dans les termes de la sémantique des types, un prédicat d'existence (4a) n'est donc pas attribué à un objet de type *e* (un individu) mais à un objet de type $\langle e, t \rangle$ (une propriété) (4b).

Les événements sont des objets contingents. Les propriétés qui forment leurs noms de classe sont elles aussi contingentes. Faisant abstraction de la référence du SN sujet, un nom d'événement comme *Pierre tomber de l'escalier* forme un prédicat de propriété qui se présente comme *la propriété d'être un événement de [Pierre tomber de l'escalier]*. Ce prédicat s'applique à toutes les occurrences de l'événement indépendamment de leur localisation temporelle, y compris au cas où cette classe d'événements ne contient qu'un membre ou ne contient aucun membre, puisque la propriété *d'être un événement de + [nom d'événement]* n'implique pas que cette propriété est instanciée (cf. D. Van de Velde 2006 : 94).

Suivant cette logique, (3c), de même que (3b), présupposent la proposition (5a) et son équivalent (5b). Dans les deux cas, les indéfinis singuliers du SN sujet et du SN objet ne contraignent pas la référence à des objets uniques et donc la référence à un événement unique (un événement *au plus*) qui aurait une localisation temporelle spécifique. Les deux versions de cette proposition sont dues au raisonnement du locuteur, qui dérive, à partir d'une occurrence particulière, une généralisation portant sur l'existence d'une classe d'événements. Dans (3c), la référence anaphorique au nom de classe est effectuée par le démonstratif *un tel (événement)*.

- (5) a. *La propriété d'être un événement de [un obus des alliés tomber sur un quartier résidentiel] est instanciée (au moins une fois)*
- b. *Les événements de [un obus des alliés tomber sur un quartier résidentiel] existent*

L'ajout du modifieur *au moins une fois* au prédicat de (5a) s'inscrit dans une approche selon laquelle le verbe qui fait partie du nom d'événement dénote intrinsèquement une somme⁵. Le terme de *somme* s'applique au sens de Link (1983), selon lequel une somme d'événements peut être composée d'*au moins un* événement (cf. aussi Asher 1993, F. Landman 2004, A. Kratzer 2007). Dans cette approche, une singularité est vue comme un cas spécial de pluralité, ce qui explique *un tel (événement)* dans (3c), où *un tel* renvoie au nom d'événement. Quant au modifieur de prédicat *n-fois*, il s'agit, dans les termes de Landman (2006), d'un modifieur intensionnel. Ce modifieur – compteur d'événements – ne peut pas compter une somme indifférenciée d'objets. Sa fonction consiste donc à transformer une somme d'événements, en l'occurrence une somme indifférenciée d'instanciations (un objet extensionnel), en objets intensionnels atomiques (occurrences individuelles), pour pouvoir les compter.

Ma proposition avancée dans cette section se résume comme suit. L'expression *le fait que...* (ou un anaphorique qui sélectionne l'objet *fait* dans la dénotation de son antécédent) présuppose une opération de sommation effectuée par le locuteur. Cette opération consiste à

⁴ La discussion de la position de Meinong dans Russell (1905) ne porte pas sur les noms de classe pluriels, qui se combinent aisément avec les prédicats de (non-)existence, mais sur le défini singulier et les noms propres.

⁵ Dans les termes de D. Van de Velde (2006), les verbes dénotent des *actions*, entités qui sont intrinsèquement *générales*, c'est-à-dire non singulières.

dériver, à partir d'une occurrence particulière, une proposition où le nom dénotant la classe d'événements se voit attribuer un prédicat d'existence (exemple 5b). Suite à la conversion *nom de classe* ↔ *propriété*, cette proposition est équivalente à une proposition où la propriété d'être un événement de + [nom d'événement] se voit attribuer le prédicat *être instancié* (exemple 5a). Les prédicats de (5a) et (5b) sont au présent, indépendamment de la localisation temporelle de l'occurrence de l'événement. A ce propos, B. Linsky & N. Zalta (1994) notent que ce qui existe à un temps donné est le même que ce qui existe à tout autre temps. La seule chose qui change c'est sa propriété d'être concret, c'est-à-dire matérialisé.

En dérivant une proposition avec le prédicat d'existence au présent à partir d'un événement E localisé dans le passé, le locuteur envisage inévitablement E comme pertinent pour l'un ou l'autre aspect de la situation en place au moment de l'énonciation, ce qui correspond au sens de parfait (cf. J. Bybee *et al.* 1994), plus spécifiquement, à celui du parfait existentiel. Revenant à l'exemple (3a), on dira que si le démonstratif *cela* de (3a(ii)) est interprété comme sélectionnant l'objet *fait* dans la dénotation de son antécédent (3a(i)), alors le temps passé de l'antécédent est interprété sur le mode de parfait existentiel : *cela* = *le fait qu'un tel événement existe*.

3. Faits assertés

Un verbe atélique au passé composé (exemple 6a) ne permet pas de distinguer si l'événement qu'il dénote s'est produit une seule fois ou plus d'une fois. Il dénote une *somme* d'événements, au sens de Link (1983), c'est-à-dire une pluralité qui contient *au moins un* événement de *Marie fumer*. Certains verbes téliques qui dénotent des procès répétables avec le même sujet et/ou objet permettent eux aussi une interprétation sommative (*au moins un événement*) si cette interprétation est contrainte par le contexte, c'est-à-dire si elle est évaluée comme pertinente pour la question en discussion au moment de l'énonciation (exemples (6b) et (6c)). L'interprétation sommative de (6a, b, c) signifie que le passé composé est interprété sur le mode de parfait existentiel.

- (6) a. *Maman! Marie a fumé (hier à l'école) !*
 b. *Moi, je n'ai pas lu ce livre. Jean, il l'a lu. Il pourrait te dire s'il est intéressant ou non*
 c. A : *Le chien est-il (déjà) sorti (aujourd'hui) ?*
 B : *Oui, il est déjà sorti. Il ne doit plus sortir.*

Les énoncés qui déclenchent une interprétation sommative sont ceux où la référence à des événements antérieurs n'est utilisée par le locuteur que pour énoncer quelque chose au sujet de son « maintenant ». M. Moens & M. Steedman (1988) observent que, pour un temps ambigu, comme c'est le cas pour le passé composé en français, l'interprétation sur le mode de parfait (en général) ne surgit que si l'interprétant identifie un état actuel par rapport auquel ce sens est pertinent. Dans les exemples de (6), le locuteur énonce qu'au moment de l'énonciation, Marie *est* en infraction par rapport à certaines règles (6a), que Jean *est* apte à dire si le livre est intéressant (6b) ou que le chien *a / n'a pas* besoin de sortir (6c).

Le sens de parfait existentiel est parfois désigné par le terme de *parfait expérientiel*. Selon S. Iatridou & E. Anagnostopoulou (2003 : 155), le parfait expérientiel « asserts that the subject has a certain experience ». Cette définition, tout comme le terme de *parfait expérientiel*, me semble trop restrictive. Elle pourrait convenir à (6b), mais un peu moins à (6a), et encore moins à (6c). Le terme de *parfait existentiel* est, d'une part, suffisamment général pour s'appliquer à différents types d'états actuels et non seulement à l'expérience du

sujet, et d'autre part, il rend compte de manière plus précise du sens de ce parfait. Ce sens se ramène à l'assertion du locuteur qu'il existe au moins un événement (c'est-à-dire une somme d'événements) satisfaisant la propriété d'*être un événement de* + [nom d'événement]. Cette définition est représentée dans (7a), où le symbole Σ dénote une somme. L'existence de la somme d'événements est validée par rapport au moment de l'énonciation. Dans le cas des énoncés négatifs, l'interprétation reste sommative. Sous la portée de la négation, le sens du modifieur monotone croissant *au moins un (événement)* s'inverse, ce qui produit le modifieur décroissant *aucun (événement)*. Celui-ci indique que la somme, parcourue dans l'ordre décroissant, est constituée de zéro éléments.

- (7) a. $\exists \Sigma e$ (être un événement de Marie fumer / Jean lire ce livre / ... (e))
 b. $\neg \exists \Sigma e$ (être un événement de Marie fumer / Jean lire ce livre / ... (e))

L'interprétation sur le mode de parfait existentiel est déclenchée par des contextes qui mettent en évidence que ce qui est pertinent au moment de l'énonciation c'est la question de savoir s'il existe au moins un événement satisfaisant la propriété d'*être un événement de* + [nom d'événement]. La pertinence de cette question est marquée par la focalisation prosodique du verbe (*Jean, il a LU ce livre*) ou, si la question a été soulevée préalablement, par la focalisation de l'auxiliaire (*Le chien EST (déjà) sorti (aujourd'hui)*).

L'interprétation sur le mode de parfait existentiel implique l'interprétation de l'énoncé en termes de *fait* : l'assertion du locuteur porte non pas sur un ou plusieurs événement(s) particuliers localisés dans son passé mais sur le *fait* qu'il existe, au moment de l'énonciation, une somme (indifférenciée) d'événements antérieurs. Si dans le cas discuté dans la section précédente, la construction d'un fait à partir d'un événement est présupposée, dans les énoncés de type (6), la référence à un *fait* a le statut d'implication.

En russe, où l'aspect est grammaticalisé par la morphologie verbale, le sens de parfait existentiel est exprimé par l'aspect imperfectif des verbes au passé. Ce n'est pas un hasard si ce sens particulier de l'aspect imperfectif, illustré par (8), est communément appelé « sens factuel général de l'aspect imperfectif » (*obščefaktičeskoje značenie nesoveršennogo vida*), où le terme *factuel* spécifie que ce sens sélectionne un objet *fait* dans la dénotation de la phrase, tandis que le modifieur *général* indique que ce qui est pris en compte n'est pas un événement localisé dans le temps, mais une généralisation, c'est-à-dire une somme d'événements dont l'existence est validée par rapport à t_0 .

- (8) *Ivan čital ètu knigu. On znaet, interesnaïa ona ili net*
 Ivan lire.IMP.PASSÉ ce livre. Il sait.IMP.PR s'il est intéressant ou non

Le passé composé est ambigu entre un sens de prétérit et un sens de parfait. Lorsque le passé composé a un sens de prétérit, il apporte lui-même un quantificateur existentiel (son temps de référence) qui lie un intervalle temporel. Dans le cadre de la sémantique des intervalles (cf. par exemple W. Klein 1994, A. von Stechow 2009), un temps verbal ne quantifie pas sur les événements, son seul domaine de quantification étant des intervalles temporels. Un intervalle temporel peut être simple, représenté par un point (t), ou étendu, mesurable par sa durée. Suivant S. Gennari (2003), j'appelle les intervalles étendus *superintervalles* (T_{sup}) parce qu'ils peuvent être décomposés en subintervalles. Interprété sur le mode de prétérit, le passé composé lie soit un intervalle simple ($\exists t$), comme c'est le cas normalement avec des verbes téliques, soit un superintervalle ($\exists T_{sup}$), avec des verbes d'activités (*Marie a chanté*) et des verbes d'état (*Marie a aimé Pierre*). La quantification existentielle implique que T_{sup} est borné à droite : Marie ne chante plus et elle n'aime plus Pierre au moment de l'énonciation (à t_0).

Interprété sur le mode de parfait existentiel, le passé composé dénote un superintervalle T_{sup} qui constitue l'intervalle de parcours du parfait (*perfect time span*, cf. entre autres R. McCoard 1978, W. Klein 1992, P. Kiparsky 2002). C'est dans ce superintervalle que se situent, en désordre, les événements. Par défaut, c'est-à-dire en l'absence d'adverbes temporels et d'informations contextuelles, le passé composé fixe le point final de l'intervalle de parcours à un point qui précède immédiatement t_0 . Prenant t_0 comme point de référence pour clôturer l'intervalle de parcours du parfait juste avant t_0 , le passé composé n'effectue pas de quantification existentielle.

Le parfait existentiel contraste sur ce plan avec le parfait résultatif, dont l'intervalle de parcours inclut le point de l'énonciation puisque cette variante du parfait focalise l'état résultant d'un événement antérieur qui se maintient à t_0 .

Dans le cas du parfait existentiel, la clôture de l'intervalle de parcours juste avant t_0 distingue le passé composé français du parfait présent (*present perfect*) anglais, qui dénote l'intervalle de parcours en y incluant le moment de l'énonciation (cf. R. McCoard 1978, W. Klein 1992, P. Kiparsky 2002). C'est la raison pour laquelle le parfait présent anglais est apte à exprimer un sens appelé *parfait universel* (exemple 9a), que certains auteurs considèrent comme une variante « extrême » du parfait existentiel (cf. R. McCoard 1978, W. Klein 1992). En français, l'inclusion du temps de l'énonciation dans l'intervalle de parcours impose le présent (9b)⁶. C'est également pour cette raison qu'en anglais, les adverbes temporels qui dénotent des intervalles clos, comme *hier*, *la semaine dernière*, etc., sont incompatibles avec le parfait présent (9c). En français, cette combinaison est toujours disponible (9d).

- (9) a. *I have known him since 2005* → *(I (still) know him (now))*
 b. *Je le connais depuis 2005*
 c. A : *Do you know this air company ?* B. **I've travelled with them in 2014 / I travelled with them in 2014*
 d. A : *Tu connais cette compagnie aérienne ?* B : *J'ai voyagé avec eux en 2014*

Cependant, en se combinant à un adverbe temporel, le passé composé favorise une interprétation sur le mode de prétérit, celle où il apporte un quantificateur existentiel qui lie T_{sup} ($\exists T_{\text{sup}}$) au lieu de spécifier la position de l'intervalle de parcours du parfait par rapport à t_0 . Cela rend la relation entre l'intervalle de parcours et t_0 plus faible que dans un énoncé sans adverbe temporel, surtout lorsque l'adverbe est non déictique (*l'année dernière* vs. *en 2014*). Toutefois, un contexte comme celui de (9d) met en évidence que la seule interprétation pertinente est celle où le locuteur B affirme qu'il existe, au moment de l'énonciation, une somme d'événements (*au moins un* voyage avec la compagnie en question) et que c'est l'existence de cette somme validée par rapport à « maintenant », et non la localisation temporelle des voyages, qui est pertinente par rapport à la question de A.

3. Modalité épistémique

⁶ Le relecteur anonyme fait remarquer qu'un énoncé comme

(i) *Depuis 15 jours, j'ai beaucoup travaillé*

n'implique pas nécessairement que le locuteur a cessé de travailler, l'argument étant que (i) n'exclut pas une suite comme *et je travaille encore*. Qu'une telle suite soit possible est indéniable. Cependant, contrairement au *present perfect* dans (9a), le passé composé n'implique pas que le procès se poursuit à t_0 . Cela explique la différence entre (i) et (ii) :

(ii) *Depuis 15 jours, je travaille beaucoup*

Dans (i), l'évaluation ne porte que sur la portion d'activité contenue dans un intervalle qui prend fin juste avant t_0 .

Qu'ils soient construits dans une proposition présupposée ou impliqués par une proposition assertée, les faits échappent au temps, étant invariablement localisés au moment de l'énonciation (D. Van de Velde 2006 : 34). Cette même propriété, celle d'échapper au temps, caractérise la modalité épistémique, notamment lorsque cette modalité est marquée par des verbes modaux. Cela concerne non seulement l'anglais, où les verbes *must*, *could*, *might* n'expriment plus l'opposition entre le présent et le passé (cf. par ex. F. Palmer 1990, I. Depraetere 2012), mais aussi des langues, comme le français, où le verbe modal est porteur de la morphologie temporelle (exemples (2a, b)), repris sous (10a, b).

- (10) a. *Jean est très sensible. Il a dû être très malheureux (quand Marie l'a quitté)*
 b. *John is very sensitive. He must have been very unhappy (when Mary left him)*

L'approche « atemporelle » de la modalité épistémique (cf. entre autres F. Palmer 1990, C. Condoravdi 2002, T. Stowell 2004, V. Hacquard 2006), est schématisée dans (11). La représentation (11) montre que la portée (>) de l'opérateur temporel T ne s'étend que sur le préjacent P (dans (10a), le préjacent est *Paul être très malheureux*). Se retrouvant hors de la portée de T, le verbe modal (MOD) reste dépourvu de temps sémantique. Il est interprété par défaut comme rattaché à t_0 .

(11) MOD > T > P

F. Palmer (1990 : 44) explique l'« atemporalité » du verbe modal de la manière suivante :

With epistemic modality only the proposition [= *préjacent*] can be past [...]. The modality is not marked for past, for the obvious reason that an epistemic modal makes a (performative) judgment at the time of speaking.

Selon cette approche, le verbe modal dénote donc le jugement, l'évaluation effectuée par le locuteur au moment de l'énonciation (à t_0). Rappelons que, d'après la définition de Declerck (2011 : 33) citée dans la section 1, ce que le locuteur évalue c'est le degré de compatibilité entre les mondes possibles dans lesquels le préjacent est actualisé et le monde factuel.

La propriété que la modalité épistémique partage avec les faits consiste en ce qu'ils sont tous les deux construits dans et par l'esprit du locuteur. Dans (10a, b), l'état émotionnel de Jean (*Jean être malheureux*) est localisé par rapport à un moment antérieur au temps de l'énonciation (*quand Marie l'a quitté*). Cependant, cet état n'existe que dans la « pensée » du locuteur, présente dans son esprit au moment de l'énonciation⁷. Si l'on suppose que le verbe modal dénote l'état modal (épistémique) du locuteur, alors le temps du préjacent est inévitablement rattaché à t_0 .

Ce n'est pas un hasard si l'hypothèse sur l'« atemporalité » des verbes modaux était suggérée au départ par l'anglais. Étant donné que le verbe *must* et ce qu'on appelle *subjunctive modals* (*might*, *could*, *would*, *should*) ne marquent pas l'opposition entre le présent et le passé, c'est l'infinitif qui apporte des indications temporelles au sujet de la localisation du préjacent. Notamment, le trait temporel /antériorité/ est apporté par l'infinitif composé. La relation d'antériorité est établie par rapport au point de l'évaluation modale, qui coïncide, par défaut, avec t_0 . Ainsi, dans (10b), sans tenir compte de la subordonnée temporelle, c'est l'infinitif composé qui indique que le préjacent *John be very unhappy* est localisé dans le passé vis-à-

⁷ Je laisserai de côté le cas du discours indirect libre, où l'évaluation modale n'est pas attribuée au locuteur mais à un personnage (*Jean devait être très inquiet. Marie savait qu'il s'inquiétait toujours quand elle rentrait tard*), ainsi que des cas, plus complexes, où le locuteur déplace son point de vue (et donc son jugement modal) à un moment temporel différent de t_0 (cf. S. Vogeeler, à paraître).

vis de t_0 . Dans le cadre de l'approche « atemporelle » (F. Palmer 1990, C. Condoravdi 2002, T. Stowell 2004, V. Hacquard 2006, H. Demirdache & M. Uribe-Etxebarria 2008), on estime que l'infinitif composé a une valeur de parfait.

Pourtant, l'infinitif composé diffère de manière significative du parfait présent anglais. La différence essentielle consiste en ce qu'il n'est pas soumis aux restrictions temporelles, mentionnées dans la section 3, auxquelles est soumis le parfait présent. Si le parfait présent anglais est incompatible avec les adverbes temporels, l'infinitif composé n'y oppose aucune résistance (cf. W. Klein 1992 ; ex. (12b) = ex. (13b) de Klein 1992).

- (12) a. **John has left his wife yesterday*
 b. *John seems to have left his wife yesterday*

Contrairement au parfait présent, dont l'auxiliaire porte la marque du présent, l'infinitif composé ne spécifie pas son point de référence. Il ne porte que le trait /antériorité/, ce qui le rend apte à s'associer à n'importe quel point de référence, y compris celui qui est désigné par un adverbe temporel (cf. exemple (10b)). Malgré ces arguments, je rejoins ceux qui considèrent que l'infinitif composé introduit par un verbe modal a une valeur de parfait. Cette valeur ne peut être que celle de parfait existentiel. Le sens de ce parfait existentiel n'est pas tout à fait identique à celui des énoncés portant sur des faits. Il ne s'agit pas ici d'évaluer l'existence d'une somme d'événements au moment de l'énonciation. Ce que le locuteur évalue c'est le *degré* de possibilité, de vraisemblance, d'un préjacent qui, bien qu'il soit localisé dans le passé, reste un produit de l'esprit du locuteur, une « pensée » présente au moment de l'évaluation à t_0 .

En français, le temps est typiquement marqué sur le verbe modal (exemple 12a)⁸ plutôt que sur l'infinitif, comme c'est le cas en anglais (exemple 12b)⁹.

- (12) a. *L'honorable députée a dû mal entendre ce que j'ai dit ou alors il y a eu une erreur d'interprétation. Je n'ai jamais dit que (...) (EUROPARL, orig.)*
 b. *I think Mrs Kauppi **must have misheard** or there must have been a mistake in the interpreting. I never said that (...) (EUROPARL)*
 c. Tenant compte des informations que L a maintenant, il trouve possible (maintenant) que [l'honorable députée a mal entendu (alors) ce qu'il a dit]

Le temps passé du verbe modal transmet son trait temporel /passé/ à l'infinitif. Ce trait localise le préjacent par rapport à t_0 . Quant au verbe modal, débarrassé de son trait temporel, il est interprété comme dénotant un état modal simultanément au point de l'évaluation, qui coïncide avec le moment de l'énonciation t_0 . Cette interprétation est explicitée dans (12c), où le subjonctif normatif est remplacé par l'indicatif pour rendre compte des relations temporelles. La représentation (12c) rend compte du contenu subjectif de la modalité épistémique. Quant au trait temporel /passé/ transmis par le verbe modal à l'infinitif, il ne peut être interprété que sur le mode de parfait existentiel, puisque l'existence du préjacent est confinée aux mondes possibles simultanés au moment de l'évaluation (le moment où le locuteur *trouve possible que...*), et donc au moment de l'énonciation.

⁸ Les exemples avec la référence EUROPARL proviennent du corpus parallèle multilingue Europarl, accédé sur le site <http://the.sketchengine.co.uk>. Ce corpus contient des discours originaux prononcés au Parlement européen et leurs traductions dans les langues de l'Union européenne. La version originale est indiquée par *orig.*; la version sans cette indication est une traduction.

⁹ Par contre, le temps est typiquement marqué par l'infinitif composé lorsque le parfait se voit attribuer un sens résultatif (S. Vogeleer, à paraître). Une séquence comme *Jean a l'air content. Il doit avoir réussi son examen* déclenche une interprétation résultative du parfait, dans laquelle l'état actuel de Jean résulte de la réussite préalable de l'examen dans des mondes possibles.

Dans le cadre de cette analyse, non seulement le passé composé (exemple 12a), mais aussi l'imparfait (exemple 13b) et même le passé simple (exemple 14) du verbe modal sont interprétés sur le mode de parfait existentiel une fois que leur trait temporel /passé/ est transmis au préjacent.

- (13) a. *I have said in this House before : if the European Union is the answer, it **must have been** a bloody stupid question, and never was this so true as now*
(EUROPARL, orig.)
- b. *Ce que je vais dire, je l'ai déjà dit devant cette assemblée : si l'Union européenne est la réponse, la question posée **devait être** complètement stupide, et cela est plus que jamais valable* (EUROPARL)
- (14) *Cette espèce de profession de foi **dut paraître** aussi noble que touchante ; et la vie entière de l'auteur est là pour attester combien elle était vraie. (Etudes morales et littéraires sur J.-F. Ducis par Onésime Leroy. A Paris, chez Dufey et Vézard, Libraires, 1832, p. 241)*

L'interprétation de l'imparfait (13b) et du passé simple (14) sur le mode de parfait existentiel est contrainte par la modalité épistémique. Quel que soit le temps morphologique du verbe modal et quelle que soit la distance temporelle qui sépare l'actualisation du préjacent de t_0 , cette modalité force à localiser le préjacent dans des mondes possibles simultanés au jugement modal du locuteur.

5. Pour résumer

Le parfait existentiel n'est pas traité ici comme une forme mais comme un sens. Ce sens surgit si, pour l'une ou l'autre raison, un événement antérieur est (ré)interprété (évalué) par rapport au présent du locuteur de telle sorte que cette (ré)interprétation place l'événement dans la même dimension temporelle que le « maintenant » du locuteur, en créant ainsi l'intervalle de parcours du parfait.

Dans le cadre de mon hypothèse, aussi bien dans les énoncés portant sur des faits, qu'ils soient présumposés ou assertés, que dans les énoncés modaux épistémiques, le temps passé du verbe ne peut être interprété que sur le mode de parfait existentiel.

Lorsque l'énoncé contient le SN *le fait que*, l'opération de construction du fait en question est présumposée. Cette opération se ramène à dériver, à partir d'un événement, une proposition dans laquelle le nom dénotant la classe d'événements se voit attribuer un prédicat d'existence au présent : *les événements de + [nom d'événement] existent*. Cette proposition est équivalente à (convertible en) la proposition *la propriété d'être un événement de [+ nom d'événement] est instanciée (au moins une fois)*.

Lorsque la construction d'un fait n'est pas présumposée, un énoncé est interprété en termes de faits s'il implique qu'il existe, au moment de l'énonciation, une somme d'événements (au sens de G. Link (1983), c'est-à-dire une somme composée d'*au moins un événement*) satisfaisant la propriété d'être un événement de + [nom d'événement].

Dans le troisième cas examiné ici, c'est la modalité épistémique qui force n'importe quel temps passé marqué sur le verbe modal à être interprété en termes de parfait existentiel. Les énoncés modaux épistémiques ne dénotent pas des faits, ils ne dénotent pas des sommes d'événements validées à t_0 . La propriété qu'ils partagent avec les faits consiste en ce que leur préjacent, quelle que soit sa localisation temporelle, n'existe que dans des mondes possibles construits par le locuteur, et donc simultanés à son jugement modal.

Références

- Asher, N. (1993) *Reference to Abstract Objects in Discourse*. Kluwer, Dordrecht.
- Bybee, J., Perkins, R. & Pagliuca, W. (1994) *The Evolution of Grammar : Tense, Aspect, and Modality in Languages of the World*. University of Chicago Press, Chicago.
- Caudal, P. (à paraître) « Uses of the passé composé in Old French : Evolution or revolution ? », in Guéron, J. (ed.) *From Sentence to Discourse*. Oxford University Press, Oxford.
- Condoravdi, C. (2002) « Temporal interpretation of modals : Modals for the present and for the past », in Beaver, D., Kaufmann, S., Clark, B. & Casillas, L. (eds) *The Construction of Meaning*. Stanford, CSLI, 59-88.
- Declerck, R. (2011) « The definition of modality », in Patard, A. & Brisard, F. (eds) *Cognitive Approaches to Tense, Aspect and Epistemic Modality*. Benjamins, Amsterdam, 21-44.
- Demirdache, H. & Uribe-Etxebarria, M. (2008) « On the temporal syntax of non-root modals », in Guéron J. & Lecarme J. (eds) *Time and Modality*. Springer, Berlin, 79-113.
- Depraetere, I. (2012) « Time in sentences with modal auxiliaries », in Binnick, R. ed., *The Oxford Handbook of Tense and Aspect*. Oxford University Press, Oxford, 989-1019.
- Fintel (von), K. & Iatridou, S. (2009) *Morphology, Syntax, and Semantics of Modals*, LSA 220, ms., disponible sur <http://kaivonfintel.org/work/>.
- Frege, G. (1956) « The thought : A logical inquiry », *Mind* 65 : 289-311.
- Gennari, S. (2003). « Tense meanings and temporal interpretation », *Journal of Semantics* 20 : 35-72.
- Hacquard, V. (2006) *Aspects of Modality*. PhD thesis, Massachusetts Institute of Technology.
- Iatridou, S. & Anagnostopoulou, E. (2003) « Observations about the form and meaning of perfect », in Alexiadou, A., Rathert, M. & Stechow (von), A. (eds) *Perfect Explorations*. Mouton de Gruyter, Berlin, 153-204.
- Kiparsky, P. (2002) « The polysemy of the perfect », in Beaver, D., Casillas Martinez, L.D., Clark, B. & Kaufman, S. (eds) *The Construction of Meaning*. CSLI Publications, Stanford, 113-135.
- Klein, W. (1992) «The present perfect puzzle », *Language* 68 : 525-552.
- Klein, W. (1994) *Time in Language*. Routledge, London.
- Kratzer, A. (2007) « On the plurality of verbs », in Dölling, J., Heyde-Zybatow, T. (eds) *Event Structures in Linguistic Form and Interpretation*. Mouton de Gruyter, Berlin, 269-300.
- Landman, F. (2004) *Indefinites and the Type of Sets*. Kluwer, Dordrecht.
- Landman, F. (2006) « Indefinite time phrases, in situ scope, and dual-perspective intensionality », in Vogeeler, S. & Tasmowski, L. (eds) *Non-definiteness and Plurality*. Benjamins, Amsterdam, 237-266.
- Linsky, B. & Zalta, E. (1996) « In defense of the contingently concrete », *Philosophical Studies* 84 : 283-294.
- Link, G. (1983) « The logical analysis of plurals and mass terms », in Bäuerle, R., Schwarze, C. & von Stechow, A. (eds) *Meaning, Use, and Interpretation of Language*. De Gruyter, Berlin, 302-323.
- McCoard, R.W. (1978) *The English Perfect. Tense Choice and Pragmatic Inferences*. North-Holland, Amsterdam.
- Moens, M. & Steedman, M. (1988) « Temporal ontology and temporal reference », *Computational Linguistics* 14(2) : 15-28.
- Palmer, F. (1990) *Modality and the English Modals*, 2nd ed., London, Longman.

- Russell, B. (1905) « Review of: A. Meinong, *Untersuchungen zur Gegenstandstheorie und Psychologie* », *Mind* 14 : 530–538.
- Stechow (von), A. (2009) « Tenses in compositional semantics », in Klein, W. & Li, P. (eds) *The Expression of Time in Language*. De Gruyter Mouton, Berlin, 129-166.
- Stowell, T. (2004) « Tense and modals », in Guéron J. & Lecarme J. (eds) *The Syntax of Tense*. The MIT Press, Cambridge (MA), 621-636.
- Van de Velde, D. (2006) *Grammaire des événements*. Presses Universitaires du Septentrion, Lille.
- Vendler, Z. (1957) « Verbs and times », *The Philosophical Review* 66(2) : 143-160.
- Vogeleer, S. (à paraître) « Pouvoir et devoir : interaction entre la modalité, l'aspect et la temporalité », *Lexique* 22 : 115-140.